

## Cap Santé

# Renforcer les soins intégrés (Cohorte 2) Appel à candidatures



## À propos d'Excellence en santé Canada

Excellence en santé Canada (ESC) travaille avec des partenaires pour diffuser les innovations, renforcer les capacités et catalyser le changement dans les politiques afin que toutes et tous au Canada reçoivent des soins sûrs et de qualité. En collaborant avec les patientes et les patients, les personnes proches aidantes et le personnel des services de santé, nous transformons les innovations éprouvées en améliorations durables dans tous les aspects de l'excellence en santé.

Nos grandes lignes d'action sont les soins et services aux personnes âgées, les soins plus proches du milieu de vie, ainsi que la rétention du personnel de santé — la qualité et la sécurité demeurant bien sûr au cœur de toutes nos activités. Nous sommes résolus à favoriser des soins inclusifs, équitables et culturellement sûrs par la mobilisation de différents groupes, dont des patientes et des patients, des personnes proches aidantes, des membres des Premières Nations, des Métis, des Inuit et le personnel des services de santé.

Créé en 2021, ESC est issu de la fusion de l'Institut canadien pour la sécurité des patients et de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé.

ESC est un organisme indépendant sans but lucratif financé principalement par Santé Canada. Les opinions exprimées ici ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada.

150, rue Kent, bureau 200

Ottawa (Ontario) K1P 0E4 Canada

1 866 421-6933 | [info@hec-esc.ca](mailto:info@hec-esc.ca)

## Réseaux sociaux

[Bluesky](#) | [LinkedIn](#) | [Instagram](#) | [Facebook](#)

ESC honore les territoires traditionnels sur lesquels son personnel et ses partenaires vivent, travaillent et se divertissent. Nous reconnaissons que le niveau de vie dont nous bénéficions aujourd'hui est le résultat de l'intendance et des sacrifices des premiers habitants de ces territoires.

[En savoir plus](#)

## Table des matières

En quoi consiste cette initiative? .....	4
Pourquoi y participer? .....	4
Renforcer les soins intégrés (RSI) .....	5
Critères d'admissibilité .....	7
Glossaire.....	11

## En quoi consiste cette initiative?

Aux quatre coins du pays, des organismes de soins de santé et de services sociaux innovent afin d'améliorer les soins primaires et communautaires. *Cap Santé* est un mouvement pancanadien réunissant des personnes qui partagent leurs connaissances, mettent en œuvre des approches éprouvées et améliorent les soins et services de santé, plus rapidement.

ESC appuie les organismes qui trouvent des solutions à des défis semblables et qui désirent améliorer la qualité et la sécurité des soins. En vous joignant à ce mouvement, vous pourrez contribuer à améliorer les résultats en matière de santé, l'expérience des patientes et des patients et des prestataires de soins, ainsi que la valeur et l'équité des soins, changeant ainsi la vie d'au moins un million de personnes au Canada.

Si votre organisme met en œuvre des solutions innovantes en matière de soins et services primaires et communautaires, surtout si elles contribuent à élargir l'accès aux soins et à atténuer la pression sur les services d'urgence afin d'offrir les bons soins, au bon moment et au bon endroit, nous vous invitons à participer au nouveau programme d'ESC conçu pour vous aider à passer à la vitesse supérieure.

## Pourquoi y participer?

Les équipes qui ont établi des partenariats avec ESC notent de nombreux avantages :

- Réseautage et collaboration – Rencontre avec des leaders de la santé qui partagent les mêmes idées afin de transmettre des connaissances, souligner les réalisations et favoriser le progrès collectif.
- Soutien de spécialistes – Accompagnement de la part de spécialistes afin de relever les défis, pérenniser l'amélioration et planifier la réussite à long terme.
- Visibilité et reconnaissance – Présentation de vos projets dans l'infolettre d'ESC, sur son site Web et ses réseaux sociaux, et occasions de remporter des prix et de participer à des activités de réseautage.
- Occasions d'apprentissage — Webinaires et activités visant à acquérir des connaissances et des compétences essentielles dans des domaines tels que [l'équité et la sécurisation culturelle](#), [les environnements propices à la participation](#) et une approche pour [repenser la sécurité des patients](#).
- Outils qui favorisent la progression – Accès à des ressources et à du soutien pour mesurer vos retombées et en faire le suivi.

- Occasions de financement – Possibilité de remporter des prix en argent et un financement de démarrage afin de donner le coup d’envoi à vos projets.

Ensemble, nous pouvons améliorer les soins et services de santé pour davantage de personnes et ainsi assurer des soins sûrs, de haute qualité et prodigués en temps opportun dans les communautés.

# Renforcer les soins intégrés (RSI)

Déposer une demande



**Effort modéré** : les équipes devront recueillir des données et les communiquer à ESC, et participer aux séances d’accompagnement de groupe, aux activités d’apprentissage ainsi qu’à certaines activités facultatives.

## Description

Le programme [Renforcer les soins intégrés](#) (cohorte 2) appuiera jusqu’à 60 organismes de soins primaires et communautaires qui bonifient les modèles de soins intégrés en équipe, dont les soins virtuels, pour améliorer l’accès aux soins primaires et atténuer la pression sur les services d’urgence (consultez notre glossaire pour une définition du terme « soins intégrés »).

## Contenu du programme

Les organismes qui participent au programme *Renforcer les soins intégrés* sont admissibles à ce qui suit :

- un financement de démarrage pouvant atteindre 10 000 \$ (assujetti aux [dépenses admissibles](#));
- un accompagnement individuel et en petits groupes par des spécialistes ayant une expérience des soins primaires et communautaires en équipe et des pratiques d’amélioration de la qualité;

- des expériences d'apprentissage et des occasions de réseautage virtuelles avec des pairs et des spécialistes de tout le Canada;
- un appui axé sur les processus de mesure et d'évaluation;
- le soutien potentiel d'équipes de recherche financé par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) pour les équipes œuvrant dans le secteur des soins primaires ([en savoir plus](#)).

Pendant le processus de dépôt de demande, les équipes devront préciser le type de soutien demandé à partir de la liste ci-dessus; elles pourront sélectionner tous les choix qui s'appliquent.

## Calendrier

Ce programme de douze mois se déroulera de décembre 2025 à novembre 2026.

## Qui peut présenter une demande?

Les organismes de soins primaires et communautaires qui offrent des soins médicaux ou sociaux peuvent déposer une demande pour participer au programme *Renforcer les soins intégrés*.

Pour être admissibles, ils doivent être activement impliqués dans la mise en œuvre ou l'amélioration d'un modèle de soins en équipe existant en milieu de soins primaires ou un autre environnement lié aux soins de santé primaires et communautaires (par exemple, hôpital, soins à domicile, centre de santé mentale, établissement de soins sociaux ou communautaires, de réadaptation ou de soins palliatifs).

En outre, les équipes admissibles peuvent inclure : les autorités régionales de la santé, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes de prestation de services de santé inuits, métis ou des Premières Nations, ou les gouvernements ou organismes inuits, métis ou des Premières Nations, en partenariat avec des organismes fournissant des soins intégrés en équipe (à condition que chaque organisme fournissant des soins identifie un groupe responsable des efforts d'amélioration).

Dépôt des demandes :

- Ouverture des inscriptions sur le [portail d'ESC pour la communauté](#) : le 25 août 2025
- Date limite de dépôt des demandes : le **31 octobre 2025**

## Admissibilité et exigences

Les organismes présentant une demande pour participer au programme *Renforcer les soins intégrés* doivent démontrer ce qui suit :

- Ils participent à une initiative existante de modèle de soins en équipe qui pourrait atténuer la pression sur les services d'urgence.
- L'initiative inclut la participation de prestataires de divers horizons professionnels (médecins, personnel infirmier, professionnels paramédicaux, prestataires de soins en santé mentale, pharmaciens ou pharmaciennes, prestataires de services communautaires ou sociaux, etc.).
  - L'équipe du programme comprend :
    - une marraine ou un parrain de projet;
    - une personne responsable d'équipe;
    - une personne responsable des mesures ou de l'évaluation;
    - [un patient ou une patiente, une personne proche aidante, un partenaire communautaire](#) ayant un vécu expérientiel et qui bénéficie de soins primaires en équipe.

## Engagement lié à la participation

Les équipes sélectionnées doivent :

- participer aux activités du programme décrites dans le [calendrier des activités](#);
- soumettre les éléments livrables du programme, décrits dans le [calendrier des éléments livrables](#);
- produire des rapports de dépenses en lien avec les dépenses du financement de démarrage;
- évaluer les indicateurs requis et les transmettre à ESC et aux membres du personnel d'accompagnement afin d'orienter l'amélioration dans votre milieu et faire le suivi et le partage des données avec votre équipe et les membres du personnel d'accompagnement (consultez le [calendrier des éléments livrables](#) et la foire aux questions sur la mesure).

Pour vous inscrire au programme, rendez-vous sur le [portail d'ESC pour la communauté](#). Pour toute question ou pour vérifier votre admissibilité, écrivez à l'équipe d'ESC à l'adresse [application-demande@hec-esc.ca](mailto:application-demande@hec-esc.ca) et explorez notre [foire aux questions](#).

## Critères d'admissibilité

Les équipes candidates doivent satisfaire aux critères qui suivent :

- être basées au Canada et fournir des services de santé ou sociaux financés par des fonds publics au Canada;
- être un organisme privé ou à but non lucratif basé au Canada et fournir des services de santé ou sociaux en partenariat avec d'autres organismes canadiens qui fournissent des soins de santé ou sociaux financés par le Canada.

Les organismes suivants ne sont pas admissibles :

- les organismes situés à l'extérieur du Canada;
- les ministères et les organismes du gouvernement fédéral;
- les organismes qui ne satisfont pas aux exigences énoncées dans les présentes modalités (telles que déterminées par ESC à son entière discrétion).

Membres de l'équipe non admissibles :

- membres de l'administration, de la direction, du personnel et représentants et représentantes ou agents et agentes d'ESC ou de ses entités affiliées;
- organismes de remise de prix, de publicité ou de promotion et autres personnes ou entités qui participent à l'élaboration, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration, à l'évaluation ou à la réalisation de ce programme.

## Critères de sélection

ESC, en collaboration avec ses partenaires, sélectionne des équipes selon leur degré de préparation à l'amélioration et assure la diversité du groupe de personnes participantes. ESC s'efforcera de constituer un groupe diversifié d'équipes qui :

- représentent les communautés de partout au Canada;
- desservent des populations diversifiées qui méritent l'équité, notamment des personnes, des familles et des communautés inuites, métisses et des Premières Nations, des communautés diversifiées sur le plan ethnique, des personnes LGBTQ2S+, des personnes immigrantes et réfugiées, des personnes qui vivent en régions rurales et éloignées et des personnes en situation d'itinérance ou de logement précaire;
- démontrent un potentiel d'amélioration de l'accès à des soins de qualité, sûrs et respectueux des valeurs culturelles pour un grand nombre de bénéficiaires et de communautés;
- s'engagent à recueillir et à transmettre des données sur l'évaluation des programmes d'ESC, notamment la réduction du nombre de visites aux services d'urgence (SU) grâce à

une prise en charge en soins primaires et la réduction du nombre de visites aux SU évitées pour des affections propices aux soins primaires;

- ont le temps de s'engager dans les efforts d'amélioration, les activités du programme et les éléments livrables;
- sont à différentes étapes du parcours d'amélioration.

## Processus de dépôt des demandes

**Étape 1 :** Déposez une demande pour les programmes qui vous intéressent sur le [portail d'ESC pour la communauté](#).

**Étape 2 :** Sur la base des critères de sélection indiqués dans cet appel à candidatures, ESC invitera les équipes sélectionnées à participer aux programmes et vous communiquera l'issue de votre demande.

**Étape 3 :** Les équipes invitées devront signer une lettre d'entente sur le financement de démarrage et l'accompagnement (s'il y a lieu), les rapports de dépenses et la collecte et le partage des mesures communes. Les équipes doivent également :

- remplir un formulaire de transfert électronique de fonds pour l'envoi du financement de démarrage;
- prendre connaissance de la [politique sur les conflits d'intérêts d'ESC](#) incluse avec la candidature et confirmer qu'elle a été comprise.

**Veillez lire la [foire aux questions](#).**

## Possibilité d'aide à la recherche pour les équipes œuvrant dans le secteur des soins primaires

ESC s'est associé aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) afin d'appuyer la mise en œuvre éclairée par des données probantes d'innovations en soins de santé primaires dans le cadre du mouvement *Cap Santé*.

Parallèlement au projet décrit dans la proposition soumise à ESC, les équipes financées par ESC qui fournissent des soins et services de santé dans le **secteur des soins primaires** auront la possibilité de collaborer avec des équipes de recherche des IRSC hautement qualifiées afin de :

- produire des analyses fondées sur les données pour améliorer la mise en œuvre et le succès des innovations en soins de santé primaire;
- évaluer en temps réel l'impact des innovations par rapport à l'objectif visé;

- adapter et améliorer les innovations pour maximiser leur succès;
- améliorer la pérennité et les avantages à long terme des innovations réussies;
- intégrer les résultats de recherche et les analyses fondées sur les données au processus de gestion du projet.

Le partenariat entre ESC et les IRSC, ainsi que l'aide à la recherche dont vous pourrez bénéficier, auront également des retombées positives pour les personnes au Canada ayant besoin de soins primaires de qualité, en faisant progresser :

- la diffusion et la mise à l'échelle des innovations réussies dans des communautés, groupes de population et régions supplémentaires;
- le développement de nouvelles connaissances permettant de mieux comprendre quelles innovations sont les plus efficaces, dans quelles populations et quels contextes, et pourquoi.

Dans le cadre du processus de soumission des demandes, ESC invitera les équipes de soins primaires des initiatives *Cap Santé* à manifester leur intérêt pour une collaboration avec une équipe de recherche financée par les IRSC. Si votre équipe est retenue et manifeste son intérêt, nous transmettrons vos coordonnées aux équipes de recherche financées par les IRSC une fois votre entente signée.

Celles-ci détermineront si votre projet est aligné sur leurs capacités et expertises. Si c'est le cas, elles vous contacteront directement pour vous proposer une collaboration et discuter des étapes suivantes. Sous réserve d'un accord mutuel, vous signerez une entente distincte avec l'équipe de recherche pour orienter votre collaboration.

Si vous avez des questions ou souhaitez en savoir plus, écrivez aux adresses suivantes :

[info.ihspr@ices.on.ca](mailto:info.ihspr@ices.on.ca) et [application-demande@hec-esc.ca](mailto:application-demande@hec-esc.ca).

## Glossaire

### **Parrain ou marraine de projet**

Il s'agit du membre de la haute direction qui a le pouvoir de signer une entente juridiquement contraignante. Le parrain ou la marraine de projet est responsable d'appuyer et d'approuver la participation de l'équipe au programme et d'endosser pleinement sa participation. Cette personne appuie activement les objectifs du programme et s'assure qu'ils correspondent aux priorités stratégiques. En outre, elle s'assure que l'équipe dispose de temps réservé aux activités du programme afin d'en favoriser la réussite.

### **Soins intégrés**

Les soins intégrés désignent le système dans lequel les soins de santé et les services sociaux sont organisés et gérés dans des cadres sectoriels et organisationnels. Il en est ainsi pour que les destinataires puissent recevoir des soins et des services complets et coordonnés ([définition de l'Organisation de normes en santé](#)).

### **Responsable des mesures ou de l'évaluation**

Personne responsable de recueillir des données pour aider l'équipe à déterminer si les changements apportés mènent à des améliorations. Elle tient aussi ESC au courant de la progression de l'équipe.

### **Patiente ou patient, personne proche aidante et partenaire de la communauté**

Il s'agit d'une personne ayant un vécu expérientiel en lien avec les services fournis par l'organisme ou les organismes participants qui peut agir à titre de conseiller pour les activités du programme.

### **Responsable d'équipe**

Personne qui a le temps, les ressources et l'autorité pour coordonner et superviser les activités quotidiennes du parcours d'amélioration, agir à titre de coordonnateur clé de l'équipe et motiver cette dernière.

## Dépenses admissibles et non admissibles

ESC s'engage à verser des fonds pour compenser une partie des coûts associés au remplacement du personnel, aux déplacements et à l'hébergement pour les séances de formation liées au programme.

Catégorie	Dépenses admissibles*	Dépenses non admissibles
Personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rémunération ou honoraires pour la participation de patientes et patients et de proches ressources.</li> <li>Temps libéré pour les membres de l'équipe dont la description de tâches régulière sera modifiée pour leur permettre de prendre part au projet d'amélioration de la qualité (AQ).</li> <li>Fonds pour l'embauche de personnel supplémentaire en vue de remplacer les membres de l'équipe libérés pour travailler sur le projet d'AQ.</li> </ul> <p>Dépenses relatives au remplacement des salaires pour permettre aux prestataires de participer au projet d'AQ.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps accordé admissible calculé à un taux supérieur au salaire actuel.</li> <li>Frais de prestation de services (sauf autorisation préalable d'ESC).</li> </ul> <p>Temps libéré pour l'administration des fonds de démarrage du projet.</p>
Déplacement à des fins de formation**	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépenses relatives aux déplacements des membres de l'équipe entre les établissements du projet d'AQ.</li> </ul> <p>Déplacements, hébergement et repas des membres de l'équipe qui doivent assister à des réunions, y compris les ateliers du projet collaboratif en personne.</p>	Frais de déplacement qui ne sont pas directement liés à l'exécution du projet d'apprentissage collaboratif.
Équipement	Coût de l'équipement nécessaire au projet d'AQ (toute demande à cet égard doit être raisonnable et pleinement justifiée).	Achats d'immobilisations importants.
Fournitures et services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépenses relatives à la production du matériel nécessaire au projet d'AQ (photocopies, impressions, fournitures de bureau, etc.).</li> </ul>	Dépenses relatives aux fournitures et services qui ne sont pas directement liés à la réalisation du projet d'AQ.

Catégorie	Dépenses admissibles*	Dépenses non admissibles
	Dépenses relatives à la transmission des résultats du projet d'AQ, comme les réunions et les vidéoconférences.	

\* Si votre organisme recouvre une partie des frais encourus en raison de son statut fiscal, le montant récupéré doit être déduit des montants inscrits au budget et dans les rapports de dépenses.

\*\* L'alcool et le cannabis sont toujours des dépenses non admissibles; il faut choisir le tarif économique le plus bas pour tous les déplacements et demander des tarifs raisonnables pour tous les frais de déplacement. Veuillez noter que les frais de déplacement sont assujettis aux :

- dispositions de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, qui peut être modifiée de temps à autre (disponible à l'adresse <https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/v238/fr>);
- et aux politiques administratives d'ESC.